

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absent excusé : MERCIER Serge (pouvoir à DELAY Jean-Louis), CARRION Adèle (pouvoir à APPRIEUX Angéline),

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 19 juillet 2018

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

Ordre du jour :

- Délibération : Election du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Travaux voirie - bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

Une nouvelle délibération est ajoutée à l'ordre du jour :

- Délibération : Projet de cession d'une parcelle appartenant à SNCF Réseau

1 - Délibération : Election du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Maire expose :

En application du Code général des impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée afin de pouvoir établir une évaluation préalable à la nécessaire fixation du montant de l'attribution de compensation du fait de la restitution d'une compétence entre une commune et un EPCI.

Le CLECT doit être composée de membres des Conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

Primarette

Le Conseil Communautaire de la CCTB a délibéré, le 25 juin 2018 sur la création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et nous demande d'élire, par scrutin uninominal majoritaire à un tour le représentant de la commune au sein de cette commission.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU la délibération n°2018/074 du 25 juin 2018 de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

CONSIDERANT que le quorum est atteint,

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, Noël HUREL pour représenter la commune au sein de la CLECT.

2 – Délibération : Projet de cession d'une parcelle appartenant à SNCF Réseau

Le Maire expose :

Par courrier du 27 avril 2018 puis du 20 juillet 2018, SNCF Réseau nous informe être propriétaire d'un bien non bâti d'une superficie de 29 016 m² cadastrée C 761, située Route de Vienne RD 538.

L'article L.240-1 du code de l'urbanisme issu de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement institue en faveur des communes et des EPCI titulaires du droit de préemption urbain un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'Etat, à des sociétés dont il détient la majorité du capital ainsi qu'à certains établissements publics, dont Réseau ferré de France.

L'article L.240-3 du même code prévoit que ces personnes notifient l'intention d'aliéner leurs biens et droits immobiliers et en indiquent le prix de vente tel qu'il est estimé par le Directeur des services fiscaux.

En application de ces articles, la SNCF réseau nous fait part de son intention de vendre cette parcelle. Aux termes d'un avis donné par le Service du domaine de l'Isère, en date du 26/04/2018, la valeur vénale desdits biens et droits immobiliers s'élève à la somme de 14 500 € HT.

La commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la lettre pour faire connaître son intention de se porter acquéreur au prix estimé par le service du domaine.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas donner de suite favorable à cette proposition.

3 - Travaux :

Voirie :

- le goudron est terminé.
- Chemin de la Perrière, l'installation de l'antenne pour le TGV a commencé le 25/07/2018.
- Les travaux Chemin des Chênes sont repoussés en septembre.

Primarette

Bâtiments :

- La réception de chantier des travaux de l'ancienne agence postale a eu lieu le 24/07/2018 avec quelques réserves.
- A l'école, fin de la pose de carrelage à la bibliothèque.
- Le PC travaux mairie a pris un peu de retard en raison de l'avis de GRTgaz.

4 - Comptes-rendus commissions communales :

Commission animation :

- Rencontre avec M. Comballot pour son projet de spectacle musical sur la commémoration de la fin de la Première guerre. Il souhaite y associer les enfants de l'école - à revoir à la rentrée avec les enseignantes. La salle des fêtes sera mise à sa disposition si besoin mais la commune ne participera pas financièrement.
- Le Téléthon pour cette année sera mis en sommeil – pas de volontaire pour le porteur de projet.

5 - Urbanisme :

- Refus le 23/07/2018 - PC DUCHARNE/MARTINEZ pour un aménagement de grenier et de garage en 2 chambres.
- Accord le 26/06/2018 - DP SERRA Christian pour un puits de lumière et une ouverture.
- Réponse le 23/07/2018 - CU d'information – Parcelle C 587.

6 – Courriers reçus :

- Syndicat des eaux - réponse pour l'assainissement non collectif à la cabane des chasseurs - 4 ans de délai pour mettre aux normes ou 1 an en cas de vente.
- Famille Durieux Gabriel - Remerciements pour les condoléances.
- L'office notarial de Beaurepaire – présentation de Céline KAIM-VALENTIN qui succède à Marie-Anne QUEREYRON-GRATIER.
- Le congrès des Maires à Paris se déroulera au mois de novembre.
- Sous Préfecture - subvention DETR pour les travaux de la mairie – le dossier est complet mais la subvention n'est pas encore accordée.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 21h45.
Le prochain Conseil aura lieu **le 20 septembre 2018 à 20h30.**

Primairette